La charte de l'arbre de Rennes

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Rennes - Direction des Jardins et de la Biodiversité service Maitrise d'Ouvrage

Services de la collectivité associés : Direction de la Communication ; Direction de l'Espace public et des Infrastructures ; Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat ; Direction de la Voirie ; Direction de l'Assainissement ; Direction de l'Education et de l'Enfance ; Directions de Quartier

Budget : 500 000 € sur le mandat consacré à l'amélioration du patrimoine arboré sur le territoire rennais hors projet d'aménagement dans lesquels la place de l'arbre sera systématiquement confortée

Partenaires techniques : autres services de la Ville de Rennes et de la Métropole, Associations, Représentants citoyens des quartiers, universitaires, autres structures (ONF, AUDIAR, Territoires...)

Date de début : Mai 2019

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : Année 2026



Objectifs :

A travers cette charte qui regroupe 33 engagements concrets, la Ville de Rennes s'engage à donner une place capitale à l'arbre sur son territoire et à mener une politique de gestion et de plantation visant à pérenniser les arbres dans la ville. En effet, cette démarche a pour objectifs de promouvoir l'arbre en ville et de développer sa présence tout en prenant des engagements quantifiables pouvant être suivi dans le temps à travers des indicateurs précis et mesurables. Ce projet vise aussi à apaiser le débat lors des interventions sur le patrimoine arboré ou des non-interventions, en définissant les modalités d'information liées au cycle de vie des arbres et de l'évolution nécessaire de la ville.

Mais la Ville de Rennes souhaite surtout engager un dialogue constructif et un engagement collectif autour de l'arbre à Rennes, entre l'ensemble des acteurs de l'arbre (aménageurs, promoteurs, concessionnaires de réseaux, associations, propriétaires fonciers, universités, bailleurs sociaux, citoyens...). Ainsi, l'enjeu de cette démarche est qu'acteurs publics et privés s'impliquent aux côtés de la Ville en poursuivant ces échanges et qu'ils réfléchissent à la mise en place des

orientations et des principes de la charte à leur échelle. Chacun des signataires s'engagera alors à la réalisation de ses propres engagements, co-construits avec la Ville de Rennes.

Mesures mises en œuvre :

Au cours des un an et demi de travail, la charte de l'arbre a été réfléchie, écrite et ré-écrite de manière plus compréhensible et mise en page pour aboutir à un document final. La Ville de Rennes a pensé cette démarche la plus participative possible et la charte finale résulte d'une concertation à plusieurs niveaux :

- Une commission "Arbre dans la ville" a été créée dès le début du projet, issue du Conseil Local de la Biodiversité (CLB). Cette commission, où siège un collège universitaire, institutionnel et associatif à l'instar du CLB, comprend aussi parmi ses membres des représentants citoyens, habitants des 12 quartiers de la ville. Très régulièrement, et à chaque point d'étape, la commission est consultée afin de construire la charte de manière collective.
- Les services de la ville et de la métropole se sont impliqués dans l'élaboration des engagements à travers différents groupes de travail
- Une présentation au sein des 12 conseils de quartier a été effectuée afin d'échanger avec les citoyens sur les choix qui ont été pris
- Une large concertation citoyenne à destination des Rennaises et des Rennais s'est également déroulée de juin à septembre 2021 via le site de la Fabrique Citoyenne. Cette consultation avait pour objectif de faire connaitre aux habitants les 33 engagements de la Ville de Rennes proposés dans la charte et d'y réagir.

Ces contributions ont permis d'enrichir la réflexion sur l'arbre dans la ville et de préciser les actions concrètes de la Charte de l'arbre.

Au delà de la conception du document en lui-même, des actions de sensibilisation sont menées comme par exemple l'opération "Plantons des arbres" qui s'est déroulée le 20 novembre 2021. Lors de cette matinée, les Rennaises et les Rennais étaient invités à planter 5 vergers et une micro-forêt au sein de différents quartiers de la ville. Une exposition intitulée "L'arbre et les gens", élaborée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) a été installée en plein centre ville. Sur chacun des sites de l'opération, une distribution gratuite de plants d'arbres et d'arbustes fruitiers à destination des citoyens a été menée ainsi que des balades urbaines sur le thème du patrimoine végétal et bâti de la ville au sein des différents quartiers.

Résultats / impact pour la biodiversité :

La charte de l'arbre a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rennes le 6 décembre 2021. Cela marque le début d'une nouvelle étape : réaliser les 76 actions des 33 engagements pris par la ville à travers 5 thématiques. A travers des actions de sensibilisation comme l'opération "plantons des arbres" ou bien la création de flyers, de panneaux ou d'exposition par exemple, la ville de Rennes s'engage d'abord à sensibiliser les citoyens à la présence de l'arbre dans la ville et à la biodiversité. Elle s'engage aussi à la préservation du patrimoine arboré existant. Si ces arbres nous rendent de nombreux services, ils sont des supports à la biodiversité, des habitats, des refuges et des sources de nourriture pour la faune et la flore qu'il faut préserver. La ville s'engage aussi à augmenter son patrimoine arboré avec par exemple l'augmentation nette sur le mandat de 30 000 arbres. Par l'augmentation du patrimoine arboré rennais, conséquent mais hétérogène, l'objectif est de participer à la création d'habitats et de continuités écologiques au sein des quartiers. La ville s'engage aussi à promouvoir les avancées scientifiques et technologiques au service de l'arbre afin de suivre les évolutions de la recherche sur les arbres et la biodiversité en général. Enfin, elle s'engage à favoriser les plantations différenciées et multi-strate dans un objectif de diversifier les essences d'arbres et les habitats créés pour la biodiversité qui leur est associée.

Coordonnées

Rennes
Liens utiles
Charte de l'arbre
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Cathy CONDEMINE

chargée de communication et systèmes d'information Direction des Jardins et de la Biodiversité
c.condemine@rennesmetropole.fr